

## Motion sur l'état d'urgence instauré et prolongé à la suite des événements du 13 novembre 2015

Nous, représentant-es **du personnel enseignant du collège Henri Barbusse**, condamnons le prolongement de l'état d'urgence de trois mois demandé par le gouvernement et approuvé par l'Assemblée nationale et le Sénat fin novembre 2015. Celui-ci soumet, en effet, le droit de se rassembler et de manifester au contrôle du Préfet (article 5 et 8 de la Loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence. Version consolidée au 28 novembre 2015).

Alors que le droit et l'accès à une éducation de qualité sont fortement remis en cause par le projet de réforme du collège, l'état d'urgence entrave nos libertés syndicales. Un mouvement de contestation de cette réforme, comme tout autre mouvement de contestation, par des grèves, des rassemblements ou des manifestations, ne peut être soumis à l'autorisation du Ministère de l'Intérieur et des Préfets.

**De nombreuses perquisitions illégitimes ont affecté des personnes qui n'avaient aucun lien avec les attentats, et d'ores et déjà, des attaques contre les droits syndicaux et démocratiques ont eu lieu. 58 manifestants sont poursuivis pour avoir participé à la manifestation de soutien aux migrants du 22 novembre ; des militants écologistes ont été assignés à résidence pour les empêcher de participer aux manifestations contre la COP21 ; ce dimanche 29 novembre, 315 gardes à vue ont touché aveuglément des militant-es pacifistes à l'occasion de la manifestation autour de la COP21. Parmi ces personnes, se trouvait un enseignant du collège, qui est resté arrêté 24 heures, entraînant un mouvement de grève en solidarité, ainsi que la fermeture du collège.**

**La manifestation était interdite au nom de l'état d'urgence, pour des raisons de sécurité. Pourtant, les manifestations commerciales drainant autant de monde ne sont pas interdites. Ce sont autant de preuves que l'état d'urgence n'est qu'un moyen pour faire taire les voix critiquant la politique gouvernementale.**

C'est pourquoi nous réaffirmons notre droit à manifester, à nous rassembler, à faire grève afin de défendre le droit à une éducation de qualité pour tous, porteuse de valeurs émancipatrices.

- Nous appelons à un retrait de l'état d'urgence.
- Nous réclamons la fin des poursuites contre les manifestants du 22 novembre et du 29 novembre, et la fin des assignations à résidence contre les militants associatifs et politiques.
- Nous appelons nos collègues d'autres établissements à adopter des motions similaires, à rejoindre les collectifs de défense des droits contre l'état d'urgence.